

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux		
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	
Josyane Forest, Conseil Muni et MRC	1.1	Maire	30 317	15 156	22 942	4 266
François Leblanc, Conseil Municipal	1.2	Conseiller	12 126	6 060		
Claude Mercier, Conseil Municipal	1.3	Conseiller	12 126	6 060		
Michel Lachapelle, Conseil Municipal	1.4	Conseiller	12 126	6 060		
Simon Chapleau, Conseil Municipal	1.5	Conseiller	10 105	5 050		
Denis Fores, Conseil Municipal	1.6	Conseiller	12 126	6 060		
Jean-François Leblanc, Conseil Municipal	1.7	Conseiller	12 126	6 060		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).